

ASSEMBLEE PRIMAIRE

Lundi 5 décembre 2022
Salle de gymnastique de Miège

1. Ouverture de l'assemblée

Le président Stéphane Ganzer ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux 65 personnes présentes à cette sixième assemblée primaire de la commune de Noble-Contrée.

Conformément aux dispositions de l'art. 7 de la loi sur les communes du 5 février 2004 (ci-après LCo), l'assemblée a comme sujets principaux l'approbation du budget 2023 et la présentation du plan financier 2023-2026.

Le Conseil communal a réuni l'assemblée dans la salle de gymnastique de Miège et propose une discussion ouverte en fin de séance.

Il informe que la convocation a été effectuée dans les délais légaux selon les modes de convocation suivants : pilier public, bulletin officiel, site Internet www.noble-contrée.ch et journal d'information « en commun ».

Le président mentionne les documents que l'assemblée a reçus à l'entrée de la salle, à savoir l'ordre du jour, le procès-verbal de la dernière assemblée primaire ainsi que le fascicule du budget 2023 et du plan financier 2023-2026.

Le président donne connaissance des points de l'ordre du jour conformément à l'art. 10 LCo. Le mode de convocation n'appelle aucun commentaire et l'ordre du jour est accepté tel que présenté.

2. Procès-verbal de l'assemblée primaire du 13 juin 2022

Le président mentionne que le procès-verbal de la dernière assemblée primaire du 13 juin 2022, remis à l'entrée de la salle, comprend 8 pages qui en relatent de manière exhaustive les débats.

Il propose d'en retracer uniquement les points principaux, en rappelant que l'ordre du jour portait sur l'approbation des comptes 2021, de la prolongation des zones réservées pour une durée de 3 ans ainsi que du règlement communal sur les taxes de séjour et d'hébergement. Selon les dispositions des articles 98 LCo et suivants, le procès-verbal susmentionné est ensuite accepté publiquement et à l'unanimité par l'assemblée. Le président remercie le secrétaire communal de sa bonne tenue.



3. Approbation du budget 2023

Conformément aux dispositions de l'art. 7 LCo, l'assemblée primaire doit se réunir pour adopter le budget.

Le président mentionne le fascicule du budget remis à l'assemblée et débute la présentation du budget 2023 en l'illustrant dans le détail par un diaporama informatique. Cette présentation permet à l'assemblée de cerner les éléments essentiels des perspectives financières.

Le président remercie en préambule le personnel communal qui s'est investi dans l'élaboration de ce budget, et plus particulièrement le chef du Service financier Grégoire Jilg. Il poursuit par un aperçu des comptes de fonctionnement et d'investissement, présente de manière détaillée les comptes de fonctionnement, charges et recettes. Il mentionne en particulier la marge d'autofinancement de CHF 3'035'600.

Les divers projets d'investissements sont ensuite présentés à l'assemblée par les membres du Conseil communal, selon leurs dicastères à charge.

Le président Stéphane Ganzer débute en présentant les investissements liés au dicastère « Administration générale et finances » pour un total de CHF 30'000. Il précise qu'un montant de CHF 10'000 est prévu pour les équipements informatiques et que CHF 20'000 ont trait aux bâtiments administratifs.

La vice-présidente Gaëlle Oggier poursuit en soulignant les projets relatifs au dicastère « Santé, social et loisirs », pour un total de CHF 495'000. La poursuite du développement de la zone d'activités des Hartes ainsi que la réfection du bâtiment de la cure de Miège sont entre autres au programme en 2023.

Le conseiller Grégoire Clavien mentionne les montants budgétisés pour le dicastère « Formation, culture et tourisme », à savoir CHF 88'000 dédiés aux écoles, CHF 35'000 pour le projet culturel « Flânerie des artistes » à Veyras et enfin CHF 66'000 pour les équipements de la Structure d'accueil de l'enfance.

Le conseiller Jean-Claude Vocat présente les investissements prévus pour le dicastère « Sécurité, institutions et affaires juridiques », soit CHF 10'000 pour les équipements de police et CHF 15'000 pour le matériel dédié aux pompiers.

La conseillère Nadine Pfenninger poursuit en évoquant les CHF 75'000 inscrits au budget d'investissements pour le dicastère « Constructions, territoire, agriculture et patrimoine ». Le tiers de ce montant concerne le projet de rénovation du pont historique sur la Raspille (qui lie le Haut et le Bas Valais) et le solde de CHF 50'000 a trait à l'aménagement du territoire.

Le conseiller Paul Berclaz donne connaissance des montants conséquents prévus pour le dicastère « Travaux publics, eaux et infrastructures », dont le total dépasse les 2.5 millions



de francs. Les dépenses d'investissements concernent entre autres l'important projet de station de potabilisation de Raugera devant permettre de sécuriser l'approvisionnement en eau potable, la poursuite de la réfection des routes communales (dont la route du Vieux Village à Veyras) ainsi que la prochaine étape liée aux travaux d'évacuation des eaux claires depuis Termina jusqu'à la Signièse.

Le conseiller Justin Métrailler conclut en évoquant les projets du dicastère « Environnement, énergie et mobilité », pour un total de CHF 155'000. Il mentionne la station photovoltaïque qui sera installée sur la toiture de l'école de Miège, la modernisation de l'éclairage public au sein de nos villages ainsi que la pose de moloks supplémentaires sur le secteur de Miège.

Le président récapitule ensuite le total des investissements de CHF 3'775'500 et termine en mentionnant notamment l'évolution favorable des disponibilités ainsi que des emprunts hypothécaires.

Le président ouvre ensuite la discussion sur le budget 2023.

La parole n'étant pas demandée et en vertu de l'art. 17b LCo, il demande à l'assemblée de se prononcer par main levée sur l'approbation du budget 2023.

Le budget 2023 est alors accepté publiquement et à l'unanimité par l'assemblée.

4. Présentation du plan financier 2023-2026

Le président communique à l'assemblée que ce point de l'ordre du jour doit être présenté séparément de l'adoption du budget.

Il présente ensuite le plan financier 2023-2026 en détaillant les principaux investissements projetés au cours de cette période, à savoir :

- 2024 : projet de construction d'une nurserie au centre du village de Venthône et dernière étape des travaux de développement de la zone des Hartes à Miège ;
- 2025 : démarrage de la rénovation de l'école de Venthône (échelonnée également sur l'année 2026), centralisation de l'administration communale à Veyras (dès le moment où la construction du centre commercial Noble-Contrée aura été achevée).

Le président ouvre ensuite la discussion sur ce plan financier.

La parole n'étant pas demandée, le président propose à l'assemblée de passer au point 5 de l'ordre du jour.



5. Divers

Le président introduit le dernier point à l'ordre du jour et propose que chaque membre du Conseil présente un bilan de mi-législature lié à son dicastère, en détaillant deux projets réalisés/en cours ainsi que deux objectifs pour 2023-2024.

Il souligne tout d'abord l'attractivité fiscale de notre commune ainsi que les différentes aides accordées aux familles et, côté finances, il évoque les démarches de désendettement menées depuis 2021 avec des remboursements de plus de 2 millions de francs. De plus, il relate les événements organisés afin de consolider la cohésion communale, avec entre autres l'accueil des nouveaux habitants, la promotion civique, la rencontre avec les anciens élus de Miège-Venthône-Veyras de même que la cérémonie organisée en l'honneur des trois conseillers nationaux originaires de Venthône. Il mentionne également les nombreuses démarches de promotion économique, dont l'ouverture de la boulangerie/tea-room Taillens, l'accueil de nouveaux gérants au Relais Miégeois ainsi que le projet d'installer sur notre territoire un cabinet de médecins généralistes d'ici fin 2025. Il conclut en exposant les projets de mobilité liés à l'Agglo Valais central ainsi que les avancements en vue de la construction du centre commercial Noble-Contrée.

La vice-présidente Gaëlle Oggier poursuit par la présentation des nombreuses activités/rencontres organisées par et pour les aînés des 3 villages. Puis elle évoque la matinée sportive « Noble-Contrée bouge », mise sur pied ces 2 dernières années et qui a permis de décerner des mérites à plusieurs jeunes et talentueux sportifs. Enfin, les 2 principaux objectifs de la suite de la législature concernent la poursuite des travaux liés au développement de la zone d'activités des Hartes à Miège ainsi que l'harmonisation des subventions dédiées aux sociétés/associations villageoises.

Le conseiller Grégoire Clavien évoque la Structure d'accueil de l'enfance qui, depuis 2021, est devenue communale et est dirigée par Mme Séverine Antille. Près de 300 enfants y sont accueillis sur les 3 sites et les repas sont désormais concoctés à Sierre par Zenhäusern Frères SA. Il mentionne également le nouveau comité ayant repris les rênes de l'association de l'Espace terroirs à Miège. En ce qui concerne les projets à venir, il souligne pour le domaine culturel la mise sur pied en 2023 de la flânerie des artistes à Veyras ainsi que la tenue de la manifestation triennale « Art'Vigne » en 2024. Pour cette même année, il rappelle le projet de construction d'une nurserie à Venthône, qui permettra d'accueillir les plus petits enfants entre 4 et 18 mois.

Le conseiller Jean-Claude Vocat présente les 3 services suivants liés à son dicastère, créés en début d'année 2021 pour notre nouvelle commune :



- L'APEA, qui est intercommunale depuis 2 ans (collaboration avec Sierre et Anniviers), deviendra dès le 1^{er} janvier 2023 une structure cantonale.
- La Police municipale, pour laquelle il souligne la mise en place des différentes bases règlementaires nécessaires à son bon fonctionnement (homologation du règlement communal et des statuts de la police municipale, signature d'une convention de collaboration avec Crans-Montana ainsi que la Police cantonale). Le corps de police est composé de 3 agents (soit 2.7 EPT), qui œuvrent au quotidien pour offrir un service de proximité. A terme, l'objectif consiste à se doter d'un agent supplémentaire, pour assurer sur la durée des prestations de qualité.
- Le CSP de Noble-Contrée (pompiers) a fait preuve d'un grand engagement depuis sa création, entre autres durant cet été lors de la pénurie d'eau. Il remercie l'actuel commandant du corps M. Christophe Bilgischer, qui a démissionné avec effet au 31.12.2022 et sera remplacé par son « second » M. Olivier Amoos. Il souligne enfin les conventions de collaboration mises sur pied avec les CSI des communes voisines de Sierre et Crans-Montana.

La conseillère Nadine Pfenninger relate le projet principal de la législature en cours, à savoir la révision globale du plan d'affectation des zones (PAZ) et du règlement communal de construction et des zones (RCCZ) de Noble-Contrée. Elle précise les nombreux travaux menés jusqu'à ce jour et souligne que les documents ont récemment été remis au Canton pour récolter leur avis de principe, en vue d'une mise à l'enquête courant 2023 puis d'une homologation espérée pour la fin de cette législature.

Le conseiller Paul Berclaz évoque tout d'abord la planification des travaux sur les routes communales. Puis il revient sur l'important projet de station de potabilisation de Raugea, mené en collaboration avec la Commune de Crans-Montana et dont la mise à l'enquête est prévue d'ici à la fin de l'année 2023. Enfin, il établit un point de situation concernant certaines places engazonnées qui ont été converties en espaces de prairie, pour des questions d'entretien et afin d'augmenter la biodiversité.

Le conseiller Justin Métrailler mentionne les 2 éléments phares de la période écoulée, à savoir la mise en place d'une directive sur l'énergie - qui a permis l'octroi de subventions communales pour des mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments - ainsi que l'action « A plus dans l'bus », soulignant l'amélioration notable de la desserte en transports publics de notre contrée. Puis il évoque comme objectifs l'obtention du label « Cité de l'énergie » d'ici fin 2024 de même que la mise en place de marchés afin de promouvoir les circuits courts et développer le lien social.

Le président passe ensuite la parole à l'assemblée pour les questions.



M. Pascal Vuagniaux s'interroge au sujet de l'avancement du projet régional Lienne-Raspille. M. Dany Antille, président de cet ambitieux dossier, prend la parole pour y répondre. Il indique que les oppositions sont en cours de traitement, dont celle du WWF qui reste à être levée, et qu'il espère que les autorisations seront délivrées d'ici fin 2024.

M. Michel Schopfer soulève tout d'abord le problème lié au projet de construction d'un quartier à Planige, dont les travaux avaient débuté puis ont été stoppés. Le président précise que le Tribunal fédéral a tranché en 2019 et que ce projet ne pourra pas être réalisé. La commune va écrire une nouvelle fois aux services concernés du Canton pour demander la remise en état de cette « verrue ».

M. Schopfer demande également ce qu'il en est au sujet de la vieille grange située à Planige en bordure de route, qui menace de s'écrouler. Le conseiller Jean-Claude Vocat souligne que la commune de Miège avait à l'époque ordonné sa destruction mais, cette bâtisse étant sise hors zone à bâtir, cela relève de la compétence cantonale.

M. Marcel Emery revient sur le stationnement à l'entrée de Darnona d'en Bas, indiquant l'absence de places de parc marquées. Il demande à la commune de supprimer l'actuel panneau « interdiction de stationner en dehors des places marquées » ou alors de créer des places de parc.

M. Herbert Cina remercie tout d'abord les autorités pour la baisse du taux d'impôt en vigueur depuis la création de la nouvelle commune ainsi que pour les travaux de coupe d'arbres effectués à la hauteur du Château de Muzot. Il revient également sur la circulation à la route du Moulin à Veyras, concernant l'éventuelle mise en place de bacs à fleurs et sa proposition de marquer la limitation de vitesse « 30 km/h » directement sur la chaussée. Enfin, il relève la présence de nids de chenilles processionnaires.

Mme Anaïs Zufferey, chargée de communication, relève l'article du Nouvelliste qui décerne la palme à notre commune comme étant la plus active sur Facebook. Puis elle effectue un sondage auprès des citoyens présents concernant leurs habitudes d'utilisation des réseaux sociaux ainsi que de l'application mobile.

Mme Marie-Claire Caloz indique que la route de Damon-Vy est obstruée par une barrière installée devant un garage privé et qu'il devient difficile à circuler. Le président informe que notre police va analyser la situation.

Mme Nicole Besse soulève le problème de chiens promenés par leur propriétaire sans être tenus en laisse. Le président confirme qu'il doivent être attachés à l'intérieur de la zone à bâtir et propose qu'un article de rappel soit inséré courant 2023 dans le journal « En commun ».

M. Yves Mathieu s'interroge au sujet des barrières installées autour des bennes à la déchetterie de Miège, soulignant que ces dernières rendent le déchargement de certains déchets difficile. Le président indique que ces barrières ont été installées pour des raisons sécuritaires et que cette même remarque a été formulée à plusieurs reprises. Il informe qu'il



sera à l'avenir possible de les enlever, précisant que l'habitant en endossera la responsabilité.

Mme Vreni Clavien fait part de son désaccord vis-à-vis du projet de four à pain dans la grange située au centre du village de Venthône. Le conseiller Grégoire Clavien indique qu'il ne s'agit pas d'une initiative privée mais d'un projet émanant d'une association, fondée il y a peu dans le but d'y apporter une animation et de créer un lien avec la Maison du blé ainsi que le Château de Venthône. M. Raphaël Sueur, membre du comité de cette association, prend à son tour la parole pour apporter des précisions et souligne que ce lieu, qui se veut intergénérationnel, sera ouvert à tout un chacun.

Mme Thérèse Mittaz s'interroge si des migrants sont accueillis sur notre territoire et si un magasin est à leur disposition. Le président confirme que 13 personnes venant d'Ukraine sont installées dans des familles d'accueil et que les locaux de l'ancien restaurant Noble-Contrée à Veyras sont mis à disposition de l'association Valais-Ukraine pour y exploiter un centre de collecte et de distribution.

M. Joël Tschopp revient sur le sujet de la déchetterie de Miège, indiquant que l'employé de Retripa SA présent sur place est susceptible d'apporter son aide aux usagers.

Mme Cathy Perren complète les propos de Mme Vreni Clavien au sujet du projet de four à pain à la grange de Venthône, soulignant que ce local est actuellement utilisé par plusieurs sociétés pour y pratiquer de la gym ou du yoga. Le président remercie pour la remarque et informe qu'il est prévu de créer des locaux pour les sociétés au-dessous de la future nurserie, qui sera construite à proximité.

La parole n'étant plus demandée, le président rend un vibrant hommage à sa collègue du Conseil Nadine Pfenninger, nommée récemment Cheffe de l'Office cantonal de la viticulture, qui va démissionner de l'exécutif communal. Il la remercie infiniment pour l'engagement dont elle a fait preuve en qualité de conseillère (à Veyras puis Noble-Contrée) au cours de ces 10 dernières années. Nadine Pfenninger remercie à son tour le président et souligne l'excellente collaboration avec le Conseil communal et le personnel de l'administration communale.

Puis le président remercie tous les citoyens de leur présence et leur participation ainsi que les personnes ayant œuvré à la mise sur pied de cette assemblée. Il transmet également ses sincères remerciements à ses collègues du Conseil communal, aux membres du personnel de l'administration et des commissions communales, ainsi qu'aux bénévoles actifs au sein des sociétés et associations villageoises. Enfin, il remercie les participants de leur intérêt porté à la chose publique, tout comme leur collaboration, compréhension et confiance témoignée dans les options choisies et les voies suivies pour le développement harmonieux



**Noble —
Contrée**
C O M M U N E

de notre municipalité de Noble-Contrée. Il assure de la disponibilité et de l'engagement du Conseil communal et il envisage l'avenir avec sérénité et détermination.

L'assemblée se termine à 22h00 par le partage du verre de l'amitié et l'ouverture de la discussion hors protocole.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Stéphane Ganzer



Président

Samuel Favre



Secrétaire communal